

# Quand les entreprises soutiennent leurs salariés aidants

Par Jean-Christophe Martineau le **02 juin 2017**



**Près de cinq millions de salariés accompagnent un proche malade ou en perte d'autonomie. Des entreprises pionnières commencent à prendre des mesures en leur faveur.**

Travailler tout en prenant soin d'un proche malade, handicapé ou ayant perdu son autonomie c'est la situation vécue par près de cinq millions de personnes en activité. **Ils représentent 16% des salariés et accompagnent un enfant, un conjoint ou bien un parent âgé. Une proportion qui atteint 21% chez les actifs de plus de 50 ans**, soit 7 points de plus depuis 2010 (étude Malakoff Médéric).

Cette réalité a un impact certain sur leur vie professionnelle; les salariés aidants sont davantage que les autres sujets aux arrêts de travail: **26% ont dû s'absenter en dehors de leurs congés payés pour s'occuper de leur proche; ce qui correspond à une moyenne de 16 jours d'absence par an...**

En outre, leur productivité est souvent affectée par la charge psychologique de l'aide, le stress qu'elle engendre. Gérer à distance les démarches administratives et l'organisation concrète de l'aide à domicile d'un parent âgé, par exemple, implique de passer de nombreux appels téléphoniques aux heures d'ouverture des services et institutions en charge du soutien de la personne aidée... C'est-à-dire durant les heures de travail. Une extrapolation basée sur les études menées aux États-Unis, au Canada et en Grande-Bretagne fixe à **1500€ par an la perte de productivité d'un salarié aidant pour l'entreprise**. Une question à laquelle les salariés comme les employeurs sont de plus en plus sensibilisés.

Les salariés, interrogés en 2016 par les institutions de prévoyance, sont 54% à estimer qu'il est du ressort des employeurs de donner à leurs collaborateurs les moyens de concilier leur vie professionnelle, personnelle et leur situation d'aidant (baromètre Ocirp). **Leurs attentes : l'aménagement des horaires, le développement du télétravail, l'accès à de l'information, à des services et à de l'assistance.**

## **Des dispositifs mis en place dans de grandes entreprises**

Aujourd'hui, **ce sont surtout les grandes sociétés qui s'emparent du sujet et qui ont les moyens d'engager des mesures de soutien**. Ainsi, en 2016, la première édition du prix Entreprises et Salariés aidants, parrainé par le ministère de la Santé et des Affaires sociales, a distingué la filiale assurances du Crédit Agricole, le groupe Casino et la mutuelle Mutex.

"Nous intervenons pour des groupes cotés en Bourse et des entreprises de taille intermédiaire, fournisseurs de services à forte valeur ajoutée. Ce sont des pionniers", confirme Joël Riou, président de Responsage, société spécialisée dans l'accompagnement des salariés aidants. Fondée en 2013, elle compte dans son portefeuille-clients 30 sociétés dont: L'Oréal, Danone, Sanofi, Allianz, le groupe de presse Bayard (éditeur de Notre Temps)... **Les collaborateurs de ces entreprises peuvent contacter une plateforme téléphonique dont les spécialistes donnent des conseils** en fonction de leur situation et de celle de leur proche (démarches administratives, aides possibles, hébergement, services à domicile...).

• **Chez Casino , les dons de RTT augmentent régulièrement**

Le groupe Casino, précurseur, a signé un accord avec les organisations syndicales en 2012 instaurant un congé de l'aidant familial. **Les salariés peuvent faire don de jours de congés ou de RTT, versés dans un fonds solidaire** disponible pour leurs collègues aidants (dans la limite de 12 jours maximum par an). L'entreprise abonde ce fonds de 200 jours par an. **En 2016, 102 collaborateurs ont ainsi donné 290 jours et, au total, 368 jours ont été attribués à 48 bénéficiaires**. Près de la moitié (40%) accompagnaient un parent âgé; un tiers soutenait un conjoint et un dernier tiers, un enfant. "Les dons augmentent régulièrement, constate Annie Ayel, responsable de la mission Handipacte du groupe, mais il nous faut encore davantage faire circuler l'information afin que les bénéficiaires potentiels se manifestent. Certains ne se reconnaissent pas comme aidants et ne se sentent pas concernés, **d'autres ont des réticences à se faire connaître au sein de l'entreprise par crainte d'être discriminés...** Nous sommes au début d'une prise de conscience." Ce dispositif se double d'une plateforme d'assistance téléphonique gratuite.

### ● Engie mise sur une plateforme d'appui en ligne

Engie (ex-GDF) a fait le choix d'une **plateforme d'aide en ligne baptisée "My Prevention", lancée début 2016**. "Il s'agit d'un point d'entrée unique qui fournit aux salariés de l'information précise, des conseils et les accompagne dans la constitution de dossiers, le choix d'un mode d'hébergement ou d'un service à domicile, détaille Nathalie Tachet, l'une des responsables ressources humaines du groupe. L'objectif est **de décharger les salariés d'une problématique qu'ils ne savent pas gérer si ce n'est au prix d'heures passées au téléphone ou sur internet**."

Cette offre est accompagnée d'un contrat d'assistance permettant de suppléer l'absence de l'aidant lorsque ce dernier est hospitalisé. Pour l'instant, seule une minorité de salariés ont eu recours à ce nouveau service. "5% des aidants potentiels du groupe, soit environ 350 personnes, l'utilisent. Mais les retours sont bons, cela veut dire qu'il répond vraiment à une attente. C'est le début, mais cette question va devenir un enjeu social dans les années à venir..." Car sous l'effet combiné du vieillissement de la population et de l'allongement des carrières, le phénomène va prendre de l'ampleur. **"1 actif sur 6 est concerné aujourd'hui, mais ils seront 1 sur 4 d'ici à 2030**, précise le sociologue Thierry Calvat, **leur prise en compte va donc devenir un enjeu pour l'ensemble des entreprises.** "

Lire aussi: - Congé proche aidant, du nouveau en mieux

- Congé proche aidant, comment éviter d'y perdre des trimestres de retraite

Tous les articles "Aidant familial"

## Commentaires (0)

Poster un commentaire

Connectez-vous afin de laisser un commentaire.